

Résolution de l'assemblée générale des enseignantes et enseignants perdant-e-s 23 septembre 2008

L'assemblée générale des enseignantes et des enseignants attaqués par DECFO-SYSREM dans leurs qualifications et leurs salaires constate que le Conseil d'Etat :

- n'a à aucun moment proposé pour les maîtres-esse-s du secondaire I et II des mesures permettant de compenser de manière significative les pertes de salaire liées à l'introduction de DECFO-SYSREM,
- n'a pas cessé de dégrader ses propositions dans la négociation sectorielle ouverte le 23 juin 2008 et qui semble aujourd'hui close, refusant toute mesure effective de compensation salariale qui permette de conserver les acquis de l'actuel système de classification et de rémunération,
- prétend imposer une mesure compensatoire basée sur une indemnité - versée sous forme de prime - qui ne serait ni indexée ni assurée à la Caisse de pensions (CPEV) et dont la validité arriverait à échéance en 2014 ou 2015, faisant entrer en force alors le système DECFO-SYSREM sans aucune compensation,
- refuse systématiquement de donner les informations indispensables pour mener la négociation, notamment la composition du cercle des bénéficiaires,
- prétend renégocier en 2014 ou 2015 la classification des enseignant-e-s perdant-e-s sur un cadre limité et inacceptable, sans garantie que les enseignant-e-s perdant-e-s puissent retrouver leur niveau salarial actuel,
- refuse d'entrer en matière sur la publication des évaluations et des analyses ayant fondé, dans DECFO-SYSREM, la désastreuse déqualification des enseignant-e-s du secondaire I et du secondaire II,
- refuse toute réévaluation, sur le fond, de ces fonctions interdisant ainsi la possibilité de faire reconnaître les savoirs, les qualifications, les diplômes et le travail des enseignantes et enseignants concernés et de déterminer sur ces bases un salaire juste,
- entend au contraire maintenir sa politique de baisse des salaires et de disqualification des savoirs et du travail des enseignant-e-s perdant-e-s,
- refuse toute mesure compensatoire pour les enseignant-e-s revalorisé-e-s par la nouvelle classification mais subissant de fortes pertes de salaire du fait de la « bascule » et de ses retombées sur le parcours salarial, notamment dans le professionnel,
- refuse d'ouvrir des négociations sur le temps hebdomadaire de travail des maîtres-esse-s d'application pratique dans le professionnel actuellement à 37,5 heures,
- refuse d'attribuer aux enseignant-e-s licencié-e-s de l'OPTI la classe 12 à égalité avec les maîtres-esse-s A de l'enseignement professionnel.

Par conséquent, elle demande aux organisations syndicales négociatrices :

- de refuser les actuelles propositions du Conseil d'Etat en matière de mesures compensatoires,
- d'exiger des mesures compensatoires, avec indexation et assurées à la CPEV, permettant de neutraliser les baisses de salaire dérivant de l'introduction de DECFO-SYSREM, y compris pour les enseignant-e-s formellement revalorisé-e-s mais perdant sur leur salaire carrière du fait de la bascule,

- d'exiger que ces mesures salariales soient chiffrées et négociées avec précision et qu'elles permettent l'annulation des baisses de salaire déterminées par DECFO-SYSREM,
- d'exiger du Conseil d'Etat que toutes les informations sur le travail d'évaluation des fonctions enseignantes perdantes mené dans le cadre de DECFO-SYSREM soient rendues publiques,
- d'exiger du Conseil d'Etat qu'au plus tard en 2012 s'ouvre une négociation permettant la reclassification et la requalification des fonctions enseignantes perdantes, négociation visant au minimum le rétablissement définitif des actuels niveaux de rémunération, au bénéfice des enseignant-e-s an activité comme des futur-e-s,
- d'exiger du Conseil d'Etat que les acquis des secteurs revalorisés entrent en vigueur, avec effet rétroactif au 01.01.2008, quel que soit le destin du projet DECFO-SYSREM.

Les enseignantes et enseignants présents demandent en outre aux syndicats qui ont appelé à cette assemblée de :

- **organiser immédiatement une action dans le cadre de la « journée d'action syndicale mondiale » du 7 octobre 2008 (Lausanne, Saint-François, 17h30)**
- **préparer des mesures de lutte pour exercer sur le Conseil d'Etat une pression efficace (grève par arrêt de travail, grève administrative, à forme reconductible ou à répétition ou encore alternée, mouvements sectoriels, etc.)**
- **consulter les collègues des fonctions concernées pour déterminer quelles mesures de lutte ils et elles sont prêts à mettre en pratique,**
- **mener cette consultation au plus vite de manière à ce que les résultats en soient connus au plus tard à la fin des vacances d'automne,**
- **préparer la liaison de notre mouvement avec la mobilisation d'autres secteurs de la fonction publique ou du secteur parapublic dès que cela sera possible.**

Les enseignantes et enseignants présents s'engagent à participer à la préparation et à la réalisation des mesures de lutte.

Lausanne, le 23 septembre 2008